

Règlement du concours-photo ***Vallée de la Haute-Santoire 2021***

Art. 1 : *un concours*

Le gîte-auberge *La Boudio* organise un concours photographique, libre et gratuit. Ce concours est appelé *concours de la vallée de la Haute-Santoire*.

Art. 2 : *Thème : La Vallée de la Haute-Santoire, point de vue ou détail.*

Les photos devront être prises dans la vallée de la Haute-Santoire qui part de Ségur-les-Villas et arrive au col de Cabre ou dans la vallée de l'Impradine.

Art. 3 : *Conditions de participation*

Ce concours est gratuit et ouvert à tous les photographes professionnels ou amateurs à l'exclusion des membres du jury et de leur famille. Les participants au concours doivent être dépositaires des droits liés à l'image et avoir l'autorisation des personnes identifiables sur la photo.

Une seule participation au concours par personne est acceptée. La photo devra être envoyée sur papier photo format A4 ne portant aucune inscription qui permette d'identifier l'auteur et avec la fiche d'inscription. Les images ne respectant pas ces critères seront éliminées.

Art. 4 : *Critères de sélection*

Les photographies seront tout d'abord présélectionnées sur leur valeur technique et artistique par le jury, puis sélectionnées pour leur caractère esthétique et représentatif : le jury est souverain dans ses choix.

Art. 5 : *remise de 3 prix*

- Prix de la carte postale *Vallée de la Santoire 2021* :
1 bon d'achat de la Maison d'Hôtes Alta Terra + 1 nuit pour 2 personnes à l'Auberge d'Aijean + 1 séance photo au Studio-Chabrier + 1 panier gourmand du *Jardin Gourmand* + 1 pack de 4 LR6 avec le chargeur 4 têtes PaleBlue.
- Prix du plus beau point de vue :
le livre *Montagne du Cantal 1 2 3 de quelque part sur terre* Editions + 1 bon d'achat à la Poterie La Boissonnière + un panier Gourmand du Cellier de la Marmotte + 1 cadeau de la bijouterie Orandine.
- Prix de la photo surprenante :
2 nuits pour 2 personnes au gîte-auberge La Boudio + un sac de bienvenue de l'Office Hautes Terres Tourisme + 1 bon d'achat du GAEC Gandilhon + 1 panier gourmand de Terre de Campagne.

Le prix gagné ne pourra en aucun cas être échangé contre de l'argent ou contre un autre prix.

6 : *Annonce des résultats et remise des prix* : samedi 5 juin 2021 à 10h30 à *La Boudio*.

Règlement du concours-photo *Vallée de la Haute-Santoire 2021*

Ce concours se déroule en 3 étapes :

1. Du 15 janvier au 15 mars 2021 (cachet de la poste faisant foi) : les photographes sont invités à participer au concours en transmettant leur travail à l'organisateur, **une photo sur papier photo format A4.**

- Les photos :

DEPOT DIRECT dans la boîte aux lettres de *La Boudio*. La photo doit être remise sous enveloppe cachetée, en indiquant : Concours photo de la Vallée de la Haute-Santoire.

ENVOI PAR VOIE POSTALE à La Boudio : La photo doit être envoyée sous enveloppe cachetée, à l'adresse suivante : La Boudio – concours photo 15 300 LAVIGERIE

2. Mars 2019 : le jury se réunit pour déterminer les photos gagnantes. Les gagnants seront informés individuellement par mail et devront transmettre leur photographie de manière dématérialisée.
3. Samedi 5 juin 2021 à 10h30 à *La Boudio* : remise des prix du concours photo et lancement des expositions dans différents lieux de la Vallée de la Haute- Santoire et alentour.

Art. 7 : le jury est composé principalement de photographes professionnels.

Art. 8 : *Exclusions*

Les responsables du concours se réservent le droit de supprimer les photos réprimées par une loi en vigueur, en plus des critères d'exclusion de l'article 3. Le participant ne pourra pas contester la décision des organisateurs.

Art. 9 : Droits d'auteur :

Chaque participant déclare être l'auteur de la photo soumise. Il reconnaît également avoir obtenu préalablement les autorisations nécessaires à sa diffusion.

Si une personne est représentée et qu'elle est identifiable, il faudra lui demander une autorisation pour la diffusion de son image en spécifiant dans quel cadre ces photos seront utilisées.

Les participants reconnaissent le droit aux organisateurs du *concours photo de la Vallée de la Haute-Santoire* d'utiliser les photographies reçues dans le cadre de la promotion des autres *concours photos de la Vallée de la Haute-Santoire*. Dans ce cadre, les photographies pourront être diffusées sur les réseaux sociaux (Facebook, Twitter, Instagram...), sur des sites internet ainsi que dans le dossier de presse et les visuels presse des *concours photo de la Vallée de la Haute-Santoire*.

Chaque auteur primé autorise l'organisateur à créer et commercialiser la photo primée en carte postale. La cession des droits est de 24 mois à partir de la date officielle de remise du prix.

Cette carte postale est commercialisée dans l'intercommunalité *Hautes Terres Communauté* et aussi par les donateurs de prix présentés à l'article 5 du règlement du concours.

Les clichés -primés ou non - peuvent être publiés sur le site de l'organisateur avec le nom de l'auteur dans le cadre du concours de l'année en cours.

Les clichés papier ayant concourus peuvent être rendus à leur auteur sur demande préalable et en mains propres à *La Boudio*.

Art. 10 : *Responsabilités*

Règlement du concours-photo *Vallée de la Haute-Santoire 2021*

Les organisateurs ne pourront être tenus responsables de tout problème lié au déroulement du concours qu'il s'agisse d'une erreur humaine, informatique ou de quelque autre nature. En cas de force majeure les organisateurs du *concours photo de la Vallée de la Haute-Santoire* se réservent le droit de modifier le présent règlement, de reporter ou d'annuler le concours. Leur responsabilité ne saurait être engagée du fait de ces modifications.

Art. 11 : *Obligations*

La participation à ce concours implique l'acceptation du présent règlement par les concurrents. Son non-respect entraînera l'annulation de la candidature. Toute contestation relative à l'interprétation et à l'application du présent règlement sera étudiée par les organisateurs, souverains dans leur décision, dans l'esprit qui a prévalu à la conception du concours.

L'organisateur - *La Boudio* - s'engage à ne pas transférer ces droits d'exploitation à des tiers et à ne pas faire d'autre utilisation du cliché sans accord préalable de l'auteur,
Lavigerie, le 20 octobre 2020.

Signature du participant, précédé par « lu et approuvé » :

FICHE D'INSCRIPTION – Concours photo 2021 *Vallée de la Haute-Santoire*

à joindre au règlement dûment signé

Nom et Prénom :

Adresse complète :

Tél :

Email :

Date de Naissance :

Je soussigné, m'inscris au *concours-photo de la Vallée de la Haute-Santoire 2021* et déclare avoir pris connaissance du règlement, être en accord et en respecter toutes les clauses.

Titre de la photo (facultatif) :

A.....le.....

Écrire « Lu et approuvé » et signature

Règlement du concours-photo *Vallée de la Haute-Santoire 2021*

AUTORISATION PARENTALE POUR LES PERSONNES MINEURES au 31 décembre 2020

Concours photo 2021 *Vallée de la Haute-Santoire*

Je soussigné(e)

responsable légal de.....

donne mon autorisation pour la participation au concours photo 2021 *Vallée de la Haute-Santoire*

A.....le.....

écrire « Lu et approuvé » et signature de la
personne mineure :

écrire « Lu et approuvé » suivi de la signature
du responsable légal :